

Compte rendu du Conseil d'école du 24 février 2026

Présents :

Madame TOURTELIER Directrice de l'école élémentaire, Madame BOUCHET-LANNAT Enseignante, Madame DELAGE Enseignante, Madame GUYOT Enseignante, Madame OUDART Enseignante, Madame MAZZILLI Enseignante, Madame FOUREL Enseignante, Monsieur BONNET, Maire de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, , Monsieur BOSSEZ, directeur Pôle Education et Jeunesse, Madame IBOUD, secrétaire service scolaire, Monsieur GAUDRON, directeur du périscolaire, Madame MANOUAR ZAMBELLI Représentante des parents, Madame DAMIEUX-V Représentante des parents, Madame BRISSON Représentante des parents, Madame BARJOU Suppléante des parents.

Excusés :

Monsieur LEDOUIT, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Grenoble 5, Madame GRIVAUD Enseignante remplaçante, Madame TEMPLIER Représentante des parents, Madame KURKEDEN Représentante des parents, Madame CHAPUIS Représentante des parents, Madame LE BARRILLEC, adjointe aux affaires scolaires.

1) Suivi des effectifs, inscriptions CP/ 6^{ème} :

-Actualisation des effectifs pour la rentrée :

-28 CP / 31 CE1 / 24 CE2 / 36 CM1 / 31 CM2, soit 150 élèves et une moyenne de 25 élèves par classe.

L'équipe enseignante n'a pas encore travaillé sur la structure des classes car les effectifs peuvent encore évoluer. C'est un fort taux par classe par rapport à d'autres écoles.

La mairie indique que la répartition des CP se fera comme chaque année lors de la commission scolaire courant mai 2026. Mr Bossez demandera à la prochaine municipalité s'il est possible de faire une réunion en amont de la commission scolaire avec les 3 directrices d'école et les élus référents afin de travailler en amont sur cette répartition après avoir pris attache auprès de l'IEN.

Il a précisé que 47 CP sont attendus dont 35% ont une fratrie dans une école élémentaire soit 19 environ pour l'école du Bourg. Il est attendu une baisse de 12 élèves sur l'ensemble des 3 écoles l'année prochaine.

Comme les années précédentes l'objectif est de répartir équitablement les élèves pour équilibrer les écoles, des dérogations à la carte scolaire seront sur la table. Il n'y a pas de nouvelles carte scolaire.

90 logements seront livrés d'ici 2027, mais pas de certitudes sur le nombre d'enfants qui intégreront la commune.

-Inscriptions pour la rentrée en CP :

Inscription des familles à la mairie au mois de février (du 23/02 au 06/03)

→ Sur rdv en mairie et présence à l'école maternelle du 23/02 au 27/02

L'information est diffusée à l'école maternelle, sur les panneaux lumineux de la commune et sur le site internet.

Lorsque les affectations seront données aux familles, des rendez-vous seront proposés par la directrice pour finaliser les inscriptions, les parents recevront toutes les informations via la mairie et l'école maternelle. Une visite des locaux sera proposée aux parents fin juin.

Une visite de l'école élémentaire par les élèves de maternelle est prévue fin juin.

-Inscriptions pour le collège :

A partir du 24 février, les familles recevront une fiche navette qui devra être vérifiée par les familles. Elle

comporte toutes les informations administratives importantes. L'adresse de l'enfant détermine le collège de secteur. En cas de changement d'adresse, il faudra apporter les justificatifs pour que ce soit pris en compte sur cette 1^{ère} fiche, et faire les démarches également en mairie.

Puis une 2nd fiche navette sera transmise au mois de mars. Les familles pourront valider les vœux d'affectation et éventuellement demander une dérogation ou indiquer une inscription dans le privé.

Les résultats des affectations seront connus le 10 juin.

Les familles qui s'inscrivent dans le privé doivent quand même signer les documents, puis indiquer une inscription dans le privé. Il faudra ensuite prévenir l'école et le collège, si l'inscription dans le privé est confirmée, de façon à « libérer » une place pour d'autres élèves.

2) Phare, EVAR:

a) Nouveau programme EVAR:

L'éducation à la vie affective et relationnelle est une mission obligatoire de l'école. Elle vise à aider chaque élève à mieux se connaître, développer le respect de soi et d'autrui, favoriser l'égalité filles/ garçons, prévenir les violences, les discriminations et les stéréotypes, comprendre les valeurs de consentement.

Cela peut être mis en lien avec le parcours santé et le parcours citoyen.

Ces axes sont abordés de manière progressive, en fonction de l'âge des enfants. Les séances peuvent être animés autour de lectures, en lien avec le programme d'histoire, d'EMC, mais aussi de débats, ou être directement ancrées dans les situations de la vie de la classe.

Les directeurs recevront une formation sur ce thème en mars pour accompagner les équipes dans sa mise en œuvre.

b) Phare :

Phare est un programme de lutte contre le harcèlement qui vise à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève. C'est une démarche qui engage l'ensemble de la communauté éducative.

Qu'est-ce que le harcèlement à l'école ? Le harcèlement à l'école se définit comme une violence répétée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève. Cette violence peut être verbale, physique ou psychologique dès lors que le même élève subit cette violence. Le harcèlement peut avoir lieu partout où les élèves se trouvent et se retrouvent, que ce soit, notamment, dans l'établissement scolaire, à la cantine, sur le chemin de l'école, sur les réseaux sociaux, sur les plateformes de jeux en ligne et dans les boucles de messageries électroniques.

En tant que parent, il est important d'être attentif à un changement de comportement de son enfant (isolement, baisse d'estime de soi), communiquer régulièrement. Mais aussi, surveiller le temps passé sur les réseaux sociaux et avoir une vigilance sur le contenu visionné par son enfant. Ce point ressort des questionnaires des élèves, qui parlent de jeux qu'ils font en ligne.

Des séances d'enseignements sont dédiées spécifiquement tout au long de la scolarité des élèves :

- Passation du questionnaire d'autoévaluation anonyme du CE2 au CM2
- Journée non au harcèlement le 06/11/25 : toute l'école portait du bleu et des séances dédiées au harcèlement ont été effectuées en classe.
- Sensibilisation des élèves autour de séances dédiées.
- Interventions en CM2 avec des étudiants (CESA) sur des thèmes associés : le sommeil et les écrans

A l'école, les situations qui mettent en jeu des difficultés relationnelles entre élèves sont tout d'abord travaillées en équipe :

-compréhension, observations, analyses

-les élèves peuvent être reçus par la directrice, ainsi que les familles

-selon les situations, la psychologue de l'éducation nationale peut être amenée à donner son avis et faire des observations de classe ou des entretiens avec les élèves (accord de la famille demandé).

Il peut s'agir d'un problème de conflits sans harcèlement.

Si le harcèlement est bien identifié, l'école le signale à la cellule Phare et le protocole d'accompagnement de la situation est mis en place, notamment la méthode de la préoccupation partagée.

Cela prend la forme d'une série de rencontres individuelles avec la cible et le ou les intimidateurs et les témoins. Les intimidateurs sont invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux. Cette méthode se met en place sur un temps court, elle se base sur le respect des personnes, sur une confiance faite aux élèves en leur capacité à mettre fin à l'intimidation et développe le souci de l'autre. Si toutefois cela ne fonctionnait pas, des sanctions pouvant aller jusqu'au changement d'école pour l'intimidateur, pourraient être décidées.

De façon générale, plus les situations sont prises en charge très tôt (que ce soit pour du harcèlement ou d'autres faits comme par exemple des gestes de violence), plus les solutions sont efficaces. L'équipe enseignante et la directrice basent leur travail essentiellement sur une communication de proximité avec les familles.

Une communication étroite est réalisée avec l'équipe d'animation et son responsable Thomas Gaudron, de façon à ce que les situations soient suivies sur tous les temps de l'enfant. Les observations sont partagées, ainsi que les actions et décisions mises en place.

Un projet de théâtre/forum est actuellement proposé par le périscolaire, sur le thème du harcèlement.

3) Evaluations nationales CP, les livrets scolaires :

-Les évaluations nationales de janvier en CP :

C'est la 1^{ère} année avec bonnes réussites en résolution de problèmes, et un ensemble correct pour les autres compétences. A l'issue des évaluations, des rendez-vous individuels sont proposés.

-analyse des résultats globaux sur l'école :

Les résultats de l'école aux évaluations nationales sont très bons, ils dépassent ceux de la circonscription.

L'écart filles/garçons par rapport à la résolution de problèmes, est supérieur à la moyenne nationale.

Pourtant une attention particulière est réalisée par l'équipe enseignante sur ce sujet.

Cette observation est partagée aux familles. Une réflexion doit être menée pour prendre conscience de l'implicite et des stéréotypes véhiculés dans le discours familial. Exemple au moment des devoirs : c'est papa qui aide pour les mathématiques.

-Liaison avec la maternelle

Un conseil a eu lieu entre les directrices afin de partager les résultats des évaluations. En fin d'année une réunion de transmission des informations sera également réalisée avec les enseignantes pour préparer l'arrivée des futurs CP.

-LSU :

Les livrets scolaires sont maintenant accessibles à tous les parents via la plateforme Educonnect. Il est important que les parents associent leur compte avec le même numéro de téléphone que celui transmis à

l'école. Les codes ont été transmis aux nouvelles familles. Les familles doivent bien garder ses identifiants jusqu'en 3^{ème}. Les parents peuvent aussi accéder aux attestations (savoir nager). De nombreuses familles ont pu être reçues ou vont être reçues prochainement par les enseignantes pour un point à mi-année, si nécessaire.

4) Les actions pédagogiques et les projets :

Remarques positives des parents :

- la découverte du biathlon pour les élèves les plus grands, action très positive en cette période de JO.
- la sortie raquettes avec l'animateur nature pour les plus petits.
- le calendrier de l'avant les vacances et les petits challenges proposés, qui ont motivé les enfants et renforcé leur plaisir de venir à l'école.
- les visites à la maison de retraite Nohée, qui a permis de très beaux échanges intergénérationnels, riches de sens, favorisant le lien social, l'écoute et le partage entre les enfants et les résidents.

-ski de fond :

Cette année la météo était au rendez-vous. La formule à la journée a très bien fonctionné. Les parents sont très contents car ils viennent pour une journée complète et les enfants ne sont pas fatigués. Merci aux accompagnateurs. Pour la rentrée prochaine, il faudra prévoir le passage de l'agrément pour les futurs CM1, ceci est à anticiper dès septembre 2026. S'il n'y a pas de parents, il faudra financer les moniteurs.

-voile : projet validé pour les CM2

-sorties scolaires et intervenants: St Maximin, raquettes/ENS, Agriculture, Forges et Moulins, musée de Grenoble, maison Nohée, animation sur le recyclage, médiathèque, en attente pour le planétarium, SRAV, aquathlon, TAG, journée Intersport, voile, Batucada, musique avec Bulecam, étudiants pour les sciences énergie et informatique, projet poussins, jardinage à Botanic et correspondants en CP.

Les parents des classes concernées seront prévenus via educartable.

-nouveaux programmes : harmonisation des pratiques, travail d'équipe en cours en maths et français. Points déjà mis en place : la présentation des cahiers, l'utilisation du schéma en barre pour la résolution de problèmes.

-Anglais : Ecole inscrite pour demander des assistants en langue l'année prochaine.

-L'école finance ces projets grâce à plusieurs apports :

-les budgets de fonctionnements alloués par la mairie sont conséquents : matériel, transports, intervenants. L'équipe enseignante les en remercie.

-le Sou des écoles : la participation des familles aux différents projets permet de reverser à l'école une participation financière. Cela contribue à l'organisation de nombreux projets. Nous incitons vivement les familles à participer aux actions du Sou des écoles, car l'école élémentaire Tartaix est peu représentée, notamment en fin d'année le jour de la fête de l'école.

-les participations des familles pour des projets spécifiques.

-des subventions comme pour les projets ENS, la communauté de commune (recyclage) et ADABEL (agriculture et forêt)

-les recettes liées aux ventes de photographies scolaires également. Cette année la nouvelle photographe a réalisé de très beaux clichés, nous conserverons cette photographe pour l'année prochaine. Il s'agit d'Amandine Crochet.



5) Réglementation sur l'utilisation des téléphones portables

Interdiction de l'utilisation des téléphones portables et des objets connectés à l'école (les CM2 vont tous avoir un smartphone pour la 6^{ème}).

Désormais, cette interdiction devient le principe.

Elle concerne les téléphones portables de toutes générations, les montres connectées, les tablettes, ...

La rédaction de l'article de loi anticipe les innovations technologiques, notamment celles liées aux objets connectés, et permet de couvrir non seulement les lieux extérieurs à l'école (terrain de sport par exemple), mais également le cadre des sorties et voyages scolaires.

De plus, l'équipe enseignante constate d'une baisse de niveau des élèves en ce qui concerne la lecture de l'heure à cause de l'usage des montres digitales ou des smartphones. Même constat pour l'usage de la monnaie.

1) Les bâtiments et le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) :

-Travaux en cours pour la construction de la maternelle :

Les parents remontent une emprise importante des poubelles sur le parking.

-Les parents transmettent leur inquiétude quant à l'anticipation des vagues de chaleur et des conséquences sur les températures dans les classes.

Réponse de M. le Maire :

La place des poubelles est temporaire. Elles seront ensuite enterrées. Leur emplacement va s'ajuster en fonction de l'avancée des travaux. L'emplacement des trottinettes doit être gardé car c'est très utilisé.

Pour les températures : rien dans l'immédiat, la seule possibilité serait de climatiser avec du matériel mobile (fait en maternelle, le matériel sera redéployé après la construction de la maternelle). Possibilité d'occuper la partie du bâtiments périscolaire plus frais (organisation à prévoir si besoin).

PPMS : document uniformisé presque finalisé. Les exercices sont réalisés sans remarque particulière.

2) Le périscolaire :

Rappel du règlement intérieur par M. Bossez en ce qui concerne la garderie du matin :

Les enfants ne sont pas acceptés s'ils ne sont pas accompagnés par les familles. Il n'est pas possible de laisser son enfant aller seul au périscolaire. Un rappel aux familles sera fait suite au constat que de trop nombreux enfants arrivent seuls le matin.

Les parents remercient la mairie de l'organisation du dispositif d'accueil permettant de déposer leur enfant sans inscription au préalable, en fonction de besoins des familles.

Questions des parents :

Les inscriptions à la cantine sont actuellement fixées au jeudi soir pour les lundis et mardis suivants.

Pourrions-nous avoir des explications sur ce fonctionnement et savoir s'il serait possible d'envisager davantage de souplesse ?

Actuellement, il faut s'inscrire le mardi à minuit au plus tard pour le jeudi et le jeudi minuit pour le lundi.

Les 48 heures correspondent à la durée pour laquelle il est possible aux parents de désinscrire leur enfant. La mairie rappelle, en effet, que le fonctionnement de la cantine scolaire nécessite de commander le bon volume de repas plus de 48 heures à l'avance. Le parent d'élève a le loisir de son côté de pouvoir désinscrire son enfant avec le même délai.

Ces délais permettent aussi d'ajuster le nombre de personnel en fonction des effectifs.

Pour information, plus de 90% des élèves sont inscrits à l'année et c'est le prestataire qui demande un retour sur le nombre de repas de façon à prévoir les quantités adaptées.

Question des parents sur les annulations de cantine annoncées par mail lorsqu'une enseignante est absente. Serait-il possible de ne pas facturer le repas lorsque les familles sont invitées à garder leur enfant à la maison afin de ne pas surcharger les classes ?

M. Bossez indique qu'il n'est pas possible de se faire rembourser le repas, cette règle du RI a été validée à l'unanimité par la commission scolaire, ce point pourra être rediscuté avec la nouvelle municipalité.

Les enseignantes remercient vivement les familles qui réussissent à s'organiser pour garder les enfants. C'est un service que les parents rendent à l'école .

Le coût du repas commandé ne peut être supporté par la mairie. Une réflexion pourrait être menée sur le fait de ne faire payer que le prix du repas en déduisant le coût des animateurs. Cependant, ils sont quand même là et ils ont leur salaire.

Point positif : le coût du repas est le moins cher de tout le Grésivaudan.

Retours positifs des parents pour le périscolaire : la fête de fin d'année organisée juste avant Noël (avec apéritif et karaoké), qui a rencontré un vif succès.

Le prochain conseil aura lieu le 18 juin 2026 à 17h30 avec la validation de tous les membres présents.

Signature de la secrétaire de séance:
Mme Julie Oudart enseignante :

Julie Oudart.

Présidente de séance, Madame TOURTELIER, directrice :

Sonia Tourtelier

